Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris
01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr
@mrapofficiel @MRAPOfficielNational

Des robots à la place des immigrés, des prénoms qui empêcheraient d'être Français : le MRAP saisit la justice après les propos d'Éric Zemmour

En quelques jours, Éric Zemmour aura multiplié les déclarations visant les immigrés et les Français qu'il renvoie à une origine ou à une religion supposée.

Après avoir expliqué que l'intelligence artificielle et la robotique permettraient de se passer de ceux qu'il qualifie de « prétendus immigrés indispensables », il a résumé sa pensée en quelques mots : « Des robots à la place des immigrés. »

Puis il a affirmé : « On ne peut pas être Français avec un prénom musulman. »

Deux déclarations, une même logique : réduire les immigrés à leur seule utilité économique et contester l'appartenance à la communauté nationale de Français en raison de leur prénom et de la religion qu'on leur suppose.

Le MRAP refuse cette vision de la société.

Derrière le mot « immigrés », il y a des femmes et des hommes. Ils travaillent, soignent, construisent, nettoient, conduisent, livrent, accompagnent. Ils vivent ici, fondent des familles, participent à la vie de notre pays. Ils ne sont ni une variable d'ajustement économique ni des êtres humains interchangeables avec des machines.

Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris
01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr
@mrapofficiel @MRAPOfficielNational

Quant aux Français portant un prénom qu'Éric Zemmour décide de qualifier de « musulman », ils n'ont aucune preuve de francité à fournir.

Ces propos font inévitablement écho à ceux tenus à Hapsatou Sy en 2018, lorsqu'Éric Zemmour lui avait déclaré que son prénom était « une insulte à la France ». Sa condamnation pour injure publique à raison de l'origine est devenue définitive après le rejet de son pourvoi par la Cour de cassation le 2 septembre 2025.

Le MRAP saisit donc la justice afin que ces nouvelles déclarations soient examinées au regard de la loi du 29 juillet 1881.

On ne remplace pas des êtres humains par des machines parce qu'ils sont immigrés.

On ne décide pas qui est Français en regardant son prénom.

À force de vouloir trier ceux qui auraient leur place en France et ceux qui ne l'auraient pas, c'est les principes même d'égalité er de fraternité qui sont attaqués.

Le MRAP ne laissera pas ces discours s'installer dans le débat public comme s'ils étaient devenus ordinaires.

Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit.